

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 650

12 mars 2014

SOMMAIRE

Acelux S.A., S.P.F.	31198	TCP Lux Woman S.A.	31161
Alpina Real Estate Company III SCA	31159	TDN - Toiture du Nord S.A.	31157
BORSI Promotion Sàrl	31158	Tensor Property Investments S.à r.l.	31157
Boucherie Wagener S.A.	31200	Thonic S.A. SPF	31156
Capital Plus SICAV-SIF	31199	Topvel S.A.	31156
COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine fami- lial	31200	Touch of Grace	31156
KOBRA (Luxembourg) S.A.	31157	Toutes Menuiseries S.à r.l.	31156
Libeccio Sàrl	31194	Triangle Swiss Investments S.à r.l.	31154
Lion Shipping A.G.	31158	Trinidad Drilling International Luxem- bourg S.à r.l.	31179
Luxlorbois, s.à r.l.	31158	Valad French Holdings S.à r.l.	31155
Lux Wind S.à r.l.	31158	VCST Rénatus S.à r.l.	31155
Lux Wind S.à r.l.	31158	Verdoso Investments S.A.	31155
Nigeria Business Forum in Luxembourg	31195	Verdoso Investments S.A.	31154
ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ...	31155	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH	31157
ProLogis European Holdings XIV S.à r.l.	31155	VIY Greater Europe Hospitality Fund SI- CAV-SIF	31154
Pterois Investments S.A.	31156	VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.	31154
Siro	31157	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	31154

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016104/9.

(140018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.103.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014016102/11.

(140018539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

VIY Greater Europe Hospitality Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.698.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016101/10.

(140018241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016098/11.

(140018546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Triangle Swiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.494.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014016072/13.

(140017664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 147.363.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2013.

Pour: VCST Renatus S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurelie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014016094/15.

(140017760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016097/11.

(140018545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Valad French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 123.823.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016090/10.

(140018030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015890/9.

(140018276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015889/9.

(140018275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Toutes Menuiseries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 98.099.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016070/10.

(140018621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Touch of Grace, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014016069/10.

(140018498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Topvel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014016067/10.

(140017795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Thonic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.183.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour: THONIC S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014016065/15.

(140017713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pterois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015934/9.

(140017692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

TDN - Toiture du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 165.557.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016057/10.

(140018622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.574.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016085/10.

(140017672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Tensor Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 106.351.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014016043/11.

(140018483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Siro, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.512.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016019/9.

(140018490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

KOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.587.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kobra (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2014015741/14.

(140018400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lux Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.438.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015780/10.

(140018303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lux Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.438.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015779/10.

(140018302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Luxlorbois, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4772 Pétange, 42, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 111.058.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015783/9.

(140018424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lion Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 59.307.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014015767/11.

(140018452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

BORSI Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.328.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014015412/14.

(140017802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Alpina Real Estate Company III SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.802.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Alpina Real Estate Company III SCA" (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 169.802, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed by the notary Maître Henri Hellinckx dated 22 June 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 9 July 2012 under number 1721 on page 82562. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 13 December 2012, published in the Mémorial C on 6 March 2013 under number 546, page 26167.

The Meeting is opened and is presided over by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, together constituting the bureau of the Meeting

The Chairman declares and the Meeting agrees:

A) that the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Decision to appoint as liquidator of the Company its general partner, Alpina Real Estate GP II S.A., having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Ralf Steinmetz with professional address at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Decision to determine the liquidator's powers and compensations; and
4. Any other business.

B) that all shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting and to waive any and all convening requirements and formalities;

C) that an attendance list showing the names of the shareholders of the Company present or represented and their proxies and the number of their shares and signed by the members of the bureau of the Meeting shall remain attached, together with the proxies of the represented shareholders, to the present minutes;

D) that, as appears from the said attendance list, all the outstanding shares of the Company are represented at the Meeting; and

E) that, as per the provisions of Article 31.3 of the articles of incorporation of the Company, the general partner of the Company has approved the dissolution of the Company, and proposed such dissolution to the shareholders of the Company, by resolutions taken on 22 July 2013.

After this having been set forth by the Chairman and approved by the members of the bureau, the Meeting then proceeds to the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the Meeting unanimously resolves the following:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator of the Company its general partner, Alpina Real Estate GP II S.A., having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Ralf Steinmetz with professional address at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter:

The liquidator has the broadest powers as provided for by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, as well as by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from the obligation to prepare an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator shall be liable, both towards third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Company's shareholders in cash or in kind in his discretion.

The liquidator will not receive a separate fee for the performance of his duties as liquidator of the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés d'Alpina Real Estate Company III S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 169.802, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 9 juillet 2012 sous le numéro 1721, page 82562. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C le 6 mars 2013 sous le numéro 546, page 26167.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président a nommé en tant que Secrétaire et l'Assemblée a élu en tant que scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président déclare et l'Assemblée accepte:

A) que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et mettre la Société en liquidation;
2. Décision de nommer en tant que liquidateur de la Société, son actionnaire gérant commandité, Alpina Real Estate GP II S.A., ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et représenté par Monsieur Ralf Steinmetz ayant son adresse professionnelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Décision de déterminer les pouvoirs et compensations du Liquidateur; et

4. Divers.

B) que tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent aux formalités de convocation;

C) qu'une liste de présence indiquant les associés de la Société présents ou représentés, les procurations et les parts sociales détenues par eux et signée par les membres du bureau de l'Assemblée, restera attachée au présent acte avec les procurations des associés représentés;

D) que, comme l'indique la liste de présence, toutes les parts sociales de la Société sont représentées à l'Assemblée; et

E) que, comme prévu par l'Article 31.3 des Statuts de la Société, l'actionnaire gérant commandité a approuvé la dissolution de la Société et a proposé ladite dissolution aux associés de la Société par résolutions prises en date du 22 juillet 2013.

Après les déclarations ci-dessus ayant été faites par le Président et approuvées par le bureau, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération attentive, l'Assemblée, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, son actionnaire gérant commandité, Alpina Real Estate GP II S.A., ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et représenté par Monsieur Ralf Steinmetz ayant son adresse professionnelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et compensations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, ainsi que par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur sera responsable, soit envers les tiers, soit envers la Société, de l'exécution du présent mandat qui lui a été confié. La signature du liquidateur engage légitimement et sans limitation la Société pendant tout le processus de liquidation.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature, selon sa volonté.

Le liquidateur ne percevra pas de rémunération pour l'exécution de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire, soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, ce dernier faisant foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/562. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010584/145.

(140011990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

TCP Lux Woman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.216.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of TCP Lux Woman S.A., (the "Company") a société anonyme having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on 9 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number 3008 on 28th November 2013.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended.

The meeting was presided over by Mr Julien Moerenhout, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr. Laurent Forget, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from said attendance list that four hundred fifty-seven thousand three hundred fifty (457,350) shares out of four hundred fifty-eight thousand (458,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and that the present general meeting has been duly convened by notices sent to all the shareholders of the Company at the address shown in the register of shareholders on 11th December 2013 so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

A. Restructuring of the issued share capital of the Company so as to create two different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares; reclassification of four hundred thousand (400,000) shares into four hundred thousand (400,000) class A shares and reclassification of fifty-eight thousand (58,000) shares into fifty-eight thousand (58,000) class B shares in the proportions set forth in the table below:

Shareholders	Class A shares	Class B shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	400,000	
Idea Crescita Globale		35,000
David Arculus		500
David Kappler		500
Ignacio Novela del Rey		350
Christopher Tugendhat		500
Ocean Dream S.A.		3,000
David Williams		500
Ruggero Magnoni		500
Andy Barrett		500
Ambrogio Lualdi		650
Kensington Square Holding S.A.		14,500
Ludovico del Balzo		1,000
Paolo Ernesto Agrifoglio		500
TOTAL	400,000	58,000

B. Amendment and restatement of the articles of association of the Company, (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove).

First resolution

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company so as to create two different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to reclassify four hundred thousand (400,000) shares into four hundred thousand (400,000) class A shares and fifty-eight thousand (58,000) shares into fifty-eight thousand (58,000) class B shares in the proportions set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as follows, in order to, inter alia, reflect the above resolutions:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber(s) and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of TCP Lux Woman S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board or as the case may be the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between

such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board or as the case may be the Sole Director and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including up-stream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at four hundred and fifty-eight thousand Euro (EUR 458,000) consisting of four hundred thousand (400,000) Class A Shares and fifty-eight thousand (58,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder or several shareholders.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the Share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new Share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of Securities and Transfer restrictions.

7.1. Any Transfer of Securities made in violation of this Article 7 will not be recognized by and effective vis-à-vis the Company and any of its Shareholders.

7.2. The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.3. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.4. Tag Along Rights

7.4.1 in the event that the class a shareholder has received a bona fide offer and wishes to Transfer all or part of its Securities to any person or Entity (the potential Transferors being named, individually, the "Selling Securities Holder"), then it shall immediately notify the chairman of the Board and the Class B Shareholders of such contemplated Transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the proposed Transferee (the "Proposed Transferee");
- for each type of Securities to be Transferred, the number of Securities to be Transferred (the "Offered Securities");
- for each type of Securities to be Transferred, the price, conditions and payment terms at which the contemplated Transfer of the Offered Securities is to be made (the "Offered Price"); and
- any representations and warranties to be granted by the Selling Securities Holder, if any.

In the event that the Offered Price is not exclusively in cash or in Cash Equivalent, the Transferor shall indicate in the Transfer Notice its good faith determination of the value of the Offered Securities.

7.4.2 The Class B Shareholders shall have, as from the date of issuance of such Transfer Notice, a period of twenty (20) Business Days to notify the chairman of the Board, the Selling Securities Holder and each of the other Securities Holders of their intention to exercise or not their tag-along right (the "Tag-Along Right") at the Offered Price.

If the Class B Shareholders have not answered within the specified time and to the specific persons referred to above, the Class B Shareholders will be deemed to have waived their right to exercise their applicable Tag-Along Right.

7.4.3 In the event that the Class B Shareholders have indicated their intention to exercise their Tag-Along Rights in accordance with Article 7.4.2, then the relevant Selling Securities Holder shall procure that the Class B Shareholders shall have the right to Transfer (x) if the Transfer is a Transfer by the Class A Shareholder that would result in a Change of Control, all of their Securities (the "Total Tagged Securities") or (y) otherwise, up to a number of Securities equal to the product of (A) a fraction, the numerator of which is the number of Securities held by the relevant Class B Shareholders (calculated on a fully diluted basis as if all of their Securities are exercised or converted into Shares) and the denominator of which is the total number of Securities held by the Securities Holders (calculated on a fully diluted basis as if all of their Securities are exercised or converted into Shares), and (B) the total number of Offered Securities (the "Proportionate Amount"), with the number of Securities to be Transferred by the Selling Securities Holder being scaled back accordingly. In the event that the Proportionate Amount involves a fraction of Securities the number of Securities to be sold pursuant to the exercise of the Tag-Along Right shall be rounded to the nearest whole number of Securities immediately below such fraction.

7.4.4 The Proposed Transferee (or, as the case may be, the Class A Shareholder) shall acquire the Securities for which the Tag-Along Right is exercised simultaneously with the Securities Transferred by the Selling Securities Holder, at the same value as the value offered by the Proposed Transferee for the Securities and at the same conditions; it being understood that:

7.4.4.1 in the event that the Offered Price is not exclusively in cash or in Cash Equivalent, the Class A Shareholder and the Class B Shareholders may agree to receive the amount in cash corresponding to the value of their Securities, in different cash/non-cash proportions.

7.4.4.2 should the Proposed Transferee (or, as the case may be, the Class A Shareholder) not acquire the Securities for which the Tag-Along Right is exercised, the Selling Securities Holder undertakes to acquire such Securities at the same price (but in cash), terms and conditions provided that the proposed Transfer is completed.

7.5. Drag Along Rights

7.5.1 Transfers triggering the Drag-along right

In the event that the Class A Shareholder receives a Bona Fide Offer from an Entity which is not an Affiliate of the Class A Shareholder (a "Drag Purchaser"), which would result in a Change of Control, the Class A Shareholder may require the Class B Shareholders to Transfer all of their Securities to the Drag Purchaser in accordance with the provisions of Article 7.5.2 below.

In such a case, the Class B Shareholders undertake to Transfer all their Securities to the Drag Purchaser simultaneously.

7.5.2 Exercise of the Drag-along right

7.5.2.1 The Class A Shareholder may only require the Class B Shareholders to Transfer their Securities if such Transfer is made simultaneously to the Drag Purchaser with its Transfer and upon the same terms and conditions.

7.5.2.2 In order to exercise its Drag-Along Right, Class A Shareholder shall notify the Class B Shareholders of the proposed Bona Fide Offer in a written notice (the "Class A Shareholder Transfer Control Notice") within twenty (20) Business Days following Class A Shareholder's acceptance of the Bona Fide Offer referred to above (the "Drag-Along Transfer") and, in any event, no later than twenty (20) Business Days prior to the proposed closing for the proposed Transfer, requiring the Class B Shareholders to Transfer all of their Securities, and setting forth:

- (i) the name and address of the Drag Purchaser;
- (ii) the number of Securities to be transferred by it;
- (iii) the proposed amount at which the Drag-Along Transfer is to be made (the "Drag-Along Price") which shall be in cash or in Cash Equivalent; and
- (iv) any other relevant information (including customary closing conditions such as receipt of regulatory approvals and financing).

7.5.3 The Class A Shareholder will deliver or cause to be delivered to the Class B Shareholders copies of all transaction documents relating to the Drag-Along Transfer promptly as the same become available.

7.5.4 If the Class A Shareholder exercises its Drag-Along Right, any Transfer of Securities hereunder shall be completed by the Class B Shareholders simultaneously with and subject to the same conditions as the Transfer by the Class A Shareholder of its Securities at such date to be determined by the Class A Shareholder and the Class A Shareholder shall only transfer ownership of its Securities to the Drag Purchaser and receive the price thereof if the Class B Shareholders have, subject to their compliance with this Article 7.5 (failing which receipt by them may be deferred pending such compliance), received the transfer price of all (and not part of) their Securities. Upon such Transfer, the Class B Shareholders shall deliver to the Drag Purchaser duly executed transfer forms relating to their Securities and more generally the Class B Shareholders undertake to take any appropriate steps as reasonably requested by the Class A Shareholder in order to facilitate completion of the Transfer of their Securities in accordance with the provisions of this Article 7.5. Should the Class B Shareholders fail to do so, any director of the Company is hereby authorised to execute all such transfer orders and other documents on behalf of the Class B Shareholders.

7.5.5 For the avoidance of doubt, the rights of the Class A Shareholder under this Article 7.5 shall prevail over Article 7.4 (Tag-Along Right) and, if the Class A Shareholder exercises its rights under Article 7.5, Article 7.4 shall not be applicable.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of June at 11:00 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Without prejudice to the specific majority requirements of the Law and set out under Article 9.5 below, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. Specific Majorities

In addition to the quorum and majority requirements provided for by the Law, the amendment of the corporate objects of the Company may only be approved with the favorable vote of the Class B Shareholders.

9.6. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.7. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a sole shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director"). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the sole shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or email received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least

two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any director(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of the Directors. The director(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of director.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

17.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor(s).

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, his/their remuneration and the term of his/their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and terminate on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2013.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

20.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

20.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

20.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 21. Dissolution and liquidation.

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22. below.

21.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 24. Definitions.

Affiliate	means any Entity Controlling, Controlled by, or under common Control with another Entity
Board	means the board of directors of the Company
Bona Fide Offer	shall mean an offer in writing to acquire a specified amount of Securities and which indicates (i) the number and type of Securities to be purchased, (ii) the price offered per Security (in the event of a Transfer other than for cash, this shall include a valuation in Euro of the value of the consideration for the Securities), (iii) the terms and conditions of the offer, and (iv) the name and address of the Transferee and of each person who Controls it directly and/or indirectly
Business Days	means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks are generally open for business in Luxembourg
Cash Equivalent	means securities issued by any Entity listed on a recognised security exchange or market where such securities can be freely traded
Change of Control	means any Transfer of Securities by the Class A Shareholder and/or any Entity to which it may have Transferred Securities as a result of which, if such Transfer occurs, the Fully Diluted Shareholding of the Class A Shareholder together with any Entity to which it may have Transferred Securities would fall by more than 25 per cent of its Fully Diluted Shareholding as at immediately after the Closing Date
Class A Shareholder	means the holders of Class A Shares from time to time
Class B Shareholder	means the holders of Class B Shares from time to time
Class A Shares	shares issued from time to time by the Company and any rights attached thereto
Class B Shares	means the class B shares issued from time to time by the Company and any rights attached thereto
Closing Date	means the date at which the Company will become indirect shareholder of Betty Blue S.p.A. which cannot be later than 31 December 2013
“Control” or “Controlled” or “Controlling”	means with respect to an Entity, the direct or indirect holding of more than 50% of the share capital and voting rights of the relevant Entity
Entity	means any individual or legal entity, as well as any société en participation, fonds commun de placement à risques, investment funds, CDO Fund or any similar or equivalent organizations with or without legal personality
Fully Diluted Shareholding	means, for any Securities Holder, the proportion of such Securities Holder’s (including its Affiliates) participation in the share capital or the voting rights of the Company (calculated on a fully diluted basis as if all of its Securities are exercised or converted into Shares, even where such conversion is not yet exercisable) relative to the total participation of all of the Securities Holders (including their Affiliates) in the share capital or the voting rights of the Company (calculated on a fully diluted basis as if all of the Securities are exercised or converted into Shares, even where such conversion right is not yet exercisable)
Securities	means shares, shareholders’ loans, convertible preferred equity certificates or similar instruments that may be issued by the Company and subscribed by the Shareholders
Securities Holders	means the Class A Shareholder and the Class B Shareholders and shall be interpreted so as to include any person or Entity who may, directly or indirectly, and from time to time, own Securities
Shareholders	means the holders of Shares
Shares	means any shares of any class issued by the Company from time to time
Transfer or "to Transfer" or "Transferring"	means the transfer of any right or obligation and in the context of Securities includes (i) all transfers, sales or assignments of partial (e.g. jouissance, usufruit, or nue-propriété) or full title by any legal means (ii) any gratuitous or onerous transfer even if the transfer is made pursuant to a public auction ordered by the Court, (iii) any transfer which is the result of any contribution, with or without division of legal and beneficial title to shares (usufruit), loan, constitution of a guarantee, convention de croupier, redemption or otherwise, and, more generally, (iv) any transfer with or without usufruct, loan, constitution of a guarantee as a result of a pledge of Securities or convention de croupier of Securities; and the related term "Transferor" shall mean any Entity which Transfers Securities, and "Transferee" shall mean any Entity to which Securities are Transferred.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de TCP Lux Woman S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 9 octobre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3008 du 28 novembre 2013.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.

L'assemblée a été présidée par M. Julien Moerenhout, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que quatre cent cinquante-sept mille trois cent cinquante (457,350) actions sur les quatre cent cinquante-huit mille (458.000) actions émises par la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires de la Société à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires le 11 décembre 2013 de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Restructuration du capital social émis de la Société afin de créer deux classes différentes d'actions, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B; reclassification de quatre cent mille (400.000) actions en quatre cent mille (400.000) actions de classe A et reclassification de cinquante-huit mille (58.000) actions en cinquante-huit mille (58.000) actions de classe B dans les proportions reprises dans le tableau ci-dessous:

Actionnaires	Classe A	Actions de Classe B
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	400.000	
Idea Crescita Globale		35.000
David Arculus		500
David Kappler		500
Ignacio Novela del Rey		350
Christopher Tugendhat		500
Ocean Dream S.A.		3.000
David Williams		500
Ruggero Magnoni		500
Andy Barrett		500
Ambrogio Lualdi		650
Kensington Square Holding S.A.		14.500
Ludovico del Balzo		1.000
Paolo Ernesto Agrifoglio		500
TOTAL	400.000	58.000

B. Modification et refonte des statuts de la Société (notamment et ce de manière non limitative afin d'insérer les modifications indiquées aux points précédents);

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société afin de créer deux classes différentes d'actions, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B, et de déclassifier quatre cent mille (400.000) actions en quatre cent mille (400.000) actions de classe A et cinquante-huit mille (58.000) actions en cinquante-huit mille (58.000) actions de classe B dans les proportions indiquées dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter entre autres la résolution précédente, comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par le/les souscripteur(s) et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de TCP Lux Woman S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du (des) Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société

ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à quatre cent cinquante-huit mille euros (458.000 EUR) représenté par quatre cent mille (400.000) Actions de Classe A et cinquante-huit mille (58.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire ou plusieurs actionnaires.

6.2. Les Actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

6.3. Un registre de(des) l'Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que le transfert d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des Actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.

6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats d'Actions ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) Action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) Action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert de Titres et restrictions de transfert.

7.1. Tout Transfert de Titres réalisé en violation du présent article 7 ne sera pas reconnu par et n'aura aucun effet envers la Société et ses Actionnaires.

7.2. Le transfert d'Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.3. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

7.4. Droits de Tag Along

7.4.5 Dans le cas où l'Actionnaire de Classe A a reçu une Offre de Bonne Foi et souhaite Transférer tout ou partie de ses Titres à une personne ou Entité (les éventuels Cédants étant dénommés, individuellement, «Porteur de Titres Vendeur»), il doit alors informer immédiatement le président du Conseil et les Actionnaires de Classe B de ce Transfert envisagé dans un avis écrit (l'«Avis de Transfert») indiquant:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé»);
- pour chaque type de Titres devant être Transférés, le nombre de Titres devant être Transférés (les «Titres Proposés»);
- pour chaque type de Titres devant être Transférés, le prix, les conditions et les termes de paiement auxquels le Transfert envisagé des Titres Proposés doit être réalisé (le «Prix Proposé»); et
- toute déclaration et garantie devant être donnée par le Porteur de Titres Vendeur, le cas échéant.

Dans le cas où le Prix Proposé n'est pas exclusivement en espèces ou en Quasi-Espèces, le Cédant indiquera dans l'Avis de Transfert sa détermination établie de bonne foi de la valeur des Titres Proposés.

7.4.6 Les Actionnaires de Classe B auront, à compter de la date d'émission de cet Avis de Transfert, une période de vingt (20) Jours Ouvrables pour informer le président du Conseil, le Porteur de Titres Vendeur et chacun des autres Porteurs de Titres de leur intention d'exercer ou non leur droit de tag-along (le «Droit de Tag-Along») au Prix Proposé.

Si les Actionnaires de Classe B n'ont pas répondu dans les délais indiqués et aux personnes indiquées ci-dessus, les Actionnaires de Classe B seront réputés avoir renoncé à leur droit d'exercer leur Droit de Tag-Along applicable.

7.4.7 Dans le cas où les Actionnaires de Classe B ont indiqué leur intention d'exercer leurs Droits de Tag-Along conformément à l'article 7.4.2, le Porteur de Titres Vendeur concerné devra alors faire en sorte que les Actionnaires de Classe B aient le droit de Transférer (x) si le Transfert est un Transfert par l'Actionnaire de Classe A qui entraînerait un Changement de Contrôle, tous leurs Titres (l'«Ensemble des Titres Tag») ou (y) autrement, jusqu'au nombre de Titres égal au produit de (A) une fraction, dont le numérateur est le nombre de Titres détenus par les Actionnaires de Classe B concernés (calculés sur une base diluée comme si tous leurs Titres étaient exercés ou convertis en Actions) et dont le dénominateur est le nombre total de Titres détenus par les Porteurs de Titres (calculés sur une base diluée comme si tous leurs Titres étaient exercés ou convertis en Actions), et (B) le nombre total de Titres Proposés (le «Montant Proportionnel»), avec le nombre de Titres devant être Transférés par le Porteur de Titres Vendeur étant réduit en conséquence. Dans le cas où le Montant Proportionnel comprend une fraction de Titres, le nombre de Titres devant être vendus en vertu de l'exercice du Droit de Tag-Along sera arrondi au nombre entier le plus proche de Titres immédiatement inférieur à cette fraction.

7.4.8 Le Cessionnaire Proposé (ou, le cas échéant, l'Actionnaire de Classe A) acquerra les Titres pour lesquels le Droit de Tag-Along est exercé simultanément avec les Titres Transférés par le Porteur de Titres Vendeur, à la même valeur que celle proposée par le Cessionnaire Proposé pour les Titres et aux mêmes conditions; étant entendu que:

7.4.8.1 dans le cas où le Prix Proposé n'est pas exclusivement en espèces ou en Quasi-Espèces, l'Actionnaire de Classe A et les Actionnaires de Classe B peuvent accepter de recevoir le montant en espèces correspondant à la valeur de leurs Titres, dans des proportions espèces/non-espèces différentes.

7.4.8.2 si le Cessionnaire Proposé (ou, le cas échéant, l'Actionnaire de Classe A) n'acquerrait pas les Titres pour lesquels le Droit de Tag-Along est exercé, le Porteur de Titres Vendeur s'engage à acquérir ces Titres au même prix (mais en espèces), et aux mêmes conditions, à condition que le Transfert proposé se réalise.

7.5. Droits de Drag Along

7.5.1. Les Transferts déclenchant le droit de Drag-along

Dans le cas où l'Actionnaire de Classe A reçoit une Offre de Bonne Foi de la part d'une Entité qui n'est pas un Affilié de l'Actionnaire de Classe A (un «Acheteur Drag»), qui entraînerait un Changement de Contrôle, l'Actionnaire de Classe A peut obliger les Actionnaires de Classe B à Transférer tous leurs Titres à l'Acheteur Drag conformément aux dispositions de l'article 7.5.2 ci-dessous.

Dans ce cas, les Actionnaires de Classe B s'engagent à Transférer tous leurs Titres à l'Acheteur Drag simultanément.

7.5.2. Exercice du droit de Drag-along

7.5.2.1. L'Actionnaire de Classe A ne peut obliger les Actionnaires de Classe B à Transférer leurs Titres que si ce Transfert est fait simultanément à l'Acheteur Drag avec son Transfert et aux mêmes conditions.

7.5.2.2. Afin d'exercer son Droit de Drag-Along, l'Actionnaire de Classe A informera les Actionnaires de Classe B de la proposition d'Offre de Bonne Foi dans un avis écrit (l'«Avis de Contrôle de Transfert de l'Actionnaire de Classe A») dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'acceptation par l'Actionnaire de Classe A de l'Offre de Bonne Foi mentionnée ci-dessus (le «Transfert Drag») et, dans tous les cas, au plus tard vingt (20) Jours Ouvrables avant la clôture proposée du Transfert proposé, obligeant les Actionnaires de Classe B à Transférer tous leurs Titres, et indiquant:

(v) le nom et l'adresse de l'Acheteur Drag;

(vi) le nombre de Titres devant être transférés par lui;

(vii) le montant proposé auquel le Transfert Drag doit être fait (le «Prix Drag») qui sera en espèces ou en Quasi-Espèces; et

(viii) toute autre information pertinente (y compris les conditions de clôture habituelles, telles que la réception des approbations réglementaires et de financement).

7.5.3. L'Actionnaire de Classe A remettra ou fera remettre aux Actionnaires de Classe B une copie de tous les documents de transaction relatifs au Transfert Drag dès que ceux-ci seront disponibles.

7.5.4. Si l'Actionnaire de Classe A exerce son Droit de Drag-Along, tout Transfert de Titres au titre des présentes sera réalisé par les Actionnaires de Classe B en même temps et aux mêmes conditions que le Transfert par l'Actionnaire de Classe A de ses Titres à la date devant être fixée par l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe A ne transférera la propriété de ses Titres à l'Acheteur Drag et n'en recevra le prix que si les Actionnaires de Classe B ont, pour autant qu'ils respectent le présent article 7.5 (faute de quoi, ils pourraient le recevoir plus tard, en attendant qu'ils respectent le présent article 7.5), reçu le prix de transfert de tous (et non une partie de) leurs Titres. Au moment de ce Transfert, les Actionnaires de Classe B remettront à l'Acheteur Drag les formulaires de transfert dûment signés relatifs à leurs Titres et de manière plus générale, les Actionnaires de Classe B s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires

raisonnablement demandées par l'Actionnaire de Classe A pour faciliter la réalisation du Transfert de leurs Titres conformément aux dispositions du présent article 7.5. Si les Actionnaires de Classe B ne signaient pas, tout administrateur de la Société serait par les présentes autorisé à signer tous ces ordres de transfert et autres documents pour le compte des Actionnaires de Classe B.

7.5.5. Afin d'éviter tout doute, les droits de l'Actionnaire de Classe A au titre du présent article 7.5 prévaudront sur l'article 7.4 (Droit de Tag-Along) et, si l'Actionnaire de Classe A exerce ses droits en vertu de l'article 7.5, l'article 7.4 ne sera pas applicable.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. En cas d'actionnaire unique, l'actionnaire unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le trentième jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiquée dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sans préjudice des conditions de majorités spécifiques de la Loi et énoncées à l'article 9.5 ci-dessous, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.

9.5. Majorités spécifiques

Outre les conditions de quorum et de majorité prévues dans la Loi, la modification des objets de la Société ne peut être approuvée que moyennant le vote favorable des Actionnaires de Classe B.

9.6. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.7. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'actionnaire unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou

autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant individuellement ou de concert. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et des limitations reprises ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou dirigeant de la Société, devra être indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de représentant et pour les montants payés ou encourus par elle dans le cadre du règlement de celles-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuels ou éventuels et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou dirigeant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil d'administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présents Statuts est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et dirigeants, en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

18.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa (leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) réviseur(s) d'entreprises en fonction peu(ven)t être révoqué (s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

20.3 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur (s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 24. Définitions.

Affilié	signifie toute Entité Qui Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous un Contrôle commun avec une autre Entité
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société
Offre de Bonne Foi	signifie une offre écrite d'acquiescer un nombre indiqué de Titres et indiquant (i) le nombre et le type de Titres à acheter, (ii) le prix offert par Titre (en cas de Transfert autre que pour des espèces, il comprendra une évaluation en euro de la valeur de la contrepartie des Titres), (iii) les conditions de l'offre, et (iv) le nom et l'adresse du Cessionnaire et de chaque personne qui le Contrôle directement et/ou indirectement
Jours Ouvrables	signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg
Quasi-Espèces	signifie des titres émis par toute Entité cotée sur une bourse reconnue ou un marché de valeurs mobilières reconnu où ces titres sont librement négociés
Changement de Contrôle	signifie tout Transfert de Titres par l'Actionnaire de Classe A et/ou toute Entité à laquelle il peut avoir Transféré des Titres en conséquence de quoi, si ce Transfert se réalise, la Participation Entièrement Diluée de l'Actionnaire de Classe A ainsi que toute Entité à laquelle il peut avoir Transféré des Titres pourrait chuter de plus de 25 pour cent de sa Participation Entièrement Diluée immédiatement après la Date de Clôture
Actionnaire de Classe A	signifie les porteurs d'Actions de Classe A de temps à autre
Actionnaire de Classe B	signifie les porteurs d'Actions de Classe B de temps à autre
Actions de Classe A	signifie les actions de classe A émises de temps à autre par la Société et tous les droits y afférents

Actions de Classe B	signifie les actions de classe B émises de temps à autre par la Société et tous les droits y afférents
Date de Clôture	signifie la date à laquelle la Société deviendra un actionnaire indirect de Betty Blue S.p.A., laquelle devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2013
«Contrôle» ou «Contrôlé» ou «Qui Contrôle»	Signifie, en rapport avec une Entité, la détention directe ou indirecte de plus de 50 % du capital social et des droits de vote de l'Entité concernée
Entité	signifie toute personne physique ou morale, ainsi que toute société en participation, tout fonds commun de placement à risques, tout fond d'investissement, tout Fond de CDO ou tout organisme similaire ou équivalent doté ou non d'une personnalité juridique
Participation Entièrement Diluée	signifie, pour tout Porteur de Titres, le pourcentage de participation de ce Porteur de Titres (y compris ses Affiliés) dans le capital social ou les droits de vote de la Société (calculé sur une base entièrement diluée comme si tous ses Titres étaient exercés ou convertis en Actions, même lorsque cette conversion n'est pas encore exercable) par rapport à la participation totale de l'ensemble des Porteurs de Titres (y compris leurs Affiliés) dans le capital social ou les droits de vote de la Société (calculée sur une base entièrement diluée comme si tous les Titres étaient exercés ou convertis en Actions, même lorsque ce droit de conversion n'est pas encore exercable)
Titres	signifie les actions, prêts d'actionnaires, convertible preferred equity certificates ou autres instruments similaires pouvant être émis par la Société et souscrits par les Actionnaires
Porteurs de Titres	signifie l'Actionnaire de Classe A et les Actionnaires de Classe B et sera interprété de manière à inclure toute personne ou Entité pouvant, directement ou indirectement, et de temps à autre, détenir des Titres
Actionnaires	signifie les porteurs d'Actions
Actions	signifie toute action de quelque classe que ce soit émise par la Société de temps à autre
Transfert ou «Transférer» ou «Qui Transfère»	signifie le transfert de tout droit ou de toute obligation et, en rapport avec des Titres, inclut (i) l'ensemble des transferts, ventes ou cessions d'un titre de propriété partielle (par exemple, la jouissance, l'usufruit, ou la nue-propriété) ou pleine par tout moyen juridique (ii) tout transfert à titre gratuit ou onéreux même si le transfert est réalisé en vertu d'une vente aux enchères publique ordonnée par la Cour, (iii) tout transfert résultant de tout apport, avec ou sans division du titre de propriété juridique et économique sur des actions (usufruit), tout prêt, toute constitution d'une garantie, toute convention de croupier, tout rachat ou autrement, et, de manière plus générale, (iv) tout transfert avec ou sans usufruit, tout prêt, toute constitution d'une garantie découlant d'un gage de Titres ou convention de croupier de Titres; et le terme afférent «Cédant» signifie toute Entité qui Transfert des Titres, et «Cessionnaire» signifie toute Entité à laquelle des Titres sont Transférés.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la résolution ci-dessus, sont estimés à approximativement MILLE CINQ CENTS euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59181. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010427/977.

(140011414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and thirteen, sixteen day of December,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 12, 2013.

Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 11, 2013.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl and Halliburton Eurasia Limited are collectively referred to the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ('Société à responsabilité limitée'), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Restatement of the articles of association of the Company;

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 125,167.- (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven US Dollars) by the issue of 125,167 (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

3. Allocation of the amount of USD 12,517.- (twelve thousand five hundred seventeen US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company;

4. Subscription and payment of 75,100 (seventy-five thousand one hundred) Class A MRPS, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 7,427,455.48 (seven million four hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-five US Dollars and forty-eight cents) and allocation of the amount of USD 7,510.- (seven thousand five hundred ten US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, by a payment in cash;

5. Subscription and payment of 50,067 (fifty thousand sixty-seven) Class A MRPS, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 4,951,636.32 (four million nine hundred fifty-one thousand six hundred thirty-six US Dollars and thirty-two cents) and allocation of the amount of USD 5,007.- (five thousand seven US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Halliburton Worldwide Ltd., by a payment in cash;

6. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

7. Any other business.

First resolution

The Shareholder resolved to restate the articles of association of the Company as follows:

Title I. Name - Object - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of "Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to subsidiaries, affiliated companies or companies with which it has a direct or indirect shareholding or control link. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies with which it has a direct or indirect shareholding or control link. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

2.3 The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, license and sub-license and dispose of patents, licenses, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them.

2.4 In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property, such as oil and gas drilling equipments.

2.5 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

2.6 The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) ordinary shares in registered form (the "Ordinary Shares"). The Company may in addition to the Ordinary Shares issue from time to time class A Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class A MRPS"), class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"); while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

5.2 All the Shares are issued with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to the Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with full voting rights under all circumstances regardless of their nature and class to which they belong.

5.3 All the Shares are fully paid up.

5.4 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to Shares by payments made to the corporate capital and as the case may be with additional payments made to the share premium account linked to the newly issued Shares.

5.5 Each shareholder of a particular Class of Shares will be entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of shares of that particular class, pro-rata on all of the issued and outstanding shares of that particular class.

5.6 Share premium paid on Ordinary Shares or on a particular Class of MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares; and
- any share premium paid on a particular Class of MRPS shall be booked in the relevant Class of MRPS' share premium account (the "Relevant Class of MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Class of MRPS upon which the share premium was paid.

5.7 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts) to the Company (the "Capital Contribution").

5.8 Each shareholder of a particular class of Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached the Capital Contribution effectively made with respect to the shares of that particular class, pro-rata on all of the issued and outstanding shares of that class.

5.9 Capital Contribution made without issuance of Shares by a shareholder shall be booked in specific accounts, as follows:

- any Capital Contribution connected to the Ordinary Shares shall be booked in the account connected to the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Account 115") and such capital contribution shall remain attached to the Ordinary Shares; and
- any Capital Contribution connected to a Class of MRPS shall be booked in the account connected to that particular Class of MRPS (the the "Relevant Class of MRPS Account 115") and such capital contribution shall remain attached to the relevant Class of MRPS.

5.10 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the shares of a particular Class of MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which shares of that Class of MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of shares of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing (and after first providing written notice to the other shareholder(s) of that class) the Company to redeem all or portion of its shares in that particular Class of MRPS;

(iii) any dividend previously declared on a particular Class of MRPS must be paid prior to the redemption of any shares of that Class of MRPS;

(iv) the redemption price of the shares of a Class of MRPS whether redeemed by the Company's or at the holder's request will be equal to the sum of (i) the par value of the redeemed shares increased by (ii) the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account (if any) attached to that Class of MRPS and that is proportionally attributable to the shares so redeemed, the (iii) Relevant Class of MRPS Account 115 (if any) connected to that Class of MRPS and that is proportionally attributable to the shares so redeemed and (ii) any undeclared dividend that has accrued up until the date of redemption in respect of the redeemed shares.

Redeemed shares of a particular Class of MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.11 All MRPS are issued in the form of shares that are convertible into either Ordinary Shares or shares of any other Class of MRPS pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of shares of a particular Class of MRPS is entitled at any time before such date to request (in one or several occasions) in writing (and after first providing written notice to the other shareholder(s) of that class) the Company to convert all or part of the shares of that class into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS. Furthermore, between the 7th and 10th year after issuance of shares of a particular Class of MRPS, the Company, after giving written notice to the holder of shares of that Class of MRPS and providing the holder of shares of that particular Class of MRPS first right to exercise its conversion or redemption right as described in these articles, shall have the option to convert these shares into Ordinary Shares or into another Class of MRPS;

(ii) any dividend previously declared on a particular Class of MRPS must be paid prior to the conversion of any shares of that Class of MRPS;

(iii) the conversion price of the shares of a Class of MRPS to be converted will be equal to the face value of such shares increased by the sum of (i) the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account (if any) attached to that Class of MRPS to which these shares belong and that is proportionally attributable to these shares being converted and which is not returned to the holder as partial consideration for the conversion; (ii) the Relevant Class of MRPS Account 115 (if any) connected to that Class of MRPS to which these shares belong and that is proportionally attributable to the shares being converted and which is not returned to the holder as partial consideration for the conversion and (iii) any undeclared dividend that has accrued up until the date of conversion in respect of the shares being converted (the "Conversion Price");

(iv) the number of Ordinary Shares to be issued upon such conversion of shares of a Class of MRPS into Ordinary Shares will be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers of the Company, of an Ordinary Share on the conversion date;

(v) the number of shares to be issued upon such conversion of shares of a Class of MRPS into shares of another Class of MRPS will, to the extent that such other Class of MRPS has issued and outstanding shares immediately preceding the conversion time, be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers of the Company, of a share of the other Class of MRPS on the conversion date. In any other case, each share of a Class of MRPS to be converted shall be converted into one share of the other Class of MRPS;

(vi) no decimal of Shares will be available on conversion. The board of managers of the Company will (in the case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Shares;

(vii) the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account (if any) that is proportionately attached to the converted shares of a Class of MRPS and that is attributable to the relevant Class of MRPS so converted, will, except to the extent that the holder of such shares requests to have all or a portion of such Relevant Class of MRPS' Share Premium Account returned to the holder as partial consideration for the conversion of these shares, be allocated to the Ordinary Shares Share Premium Account or to the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account into which the shares of a particular Class of MRPS have been converted;

(viii) the Relevant Class of MRPS Account 115 (if any) that is proportionately connected to the converted shares of a Class of MRPS and that is attributable to the relevant Class of MRPS so converted, will, except to the extent that the holder of such shares requests to have all or a portion of such Relevant Class of MRPS Account 115 returned to the holder as partial consideration for the conversion of these shares, be allocated to the Ordinary Shares Account 115 or to the Relevant Class of MRPS Account 115 into which the shares of a particular Class of MRPS have been converted.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

5.12 The holder of a particular Class of MRPS will be entitled to (i) an annual fixed cumulative preferred dividend equal to 0.5% of the sum of the par value of the MRPS, Relevant Class of MRPS Share Premium Account (if any) and attached Relevant Class of MRPS Account 115 (if any) (the "Fixed Return"), and (ii) a variable preferential and annual cumulative dividend corresponding to the (a) gross income (including leasing income, any gain/income arising on a disposition of rigs, any foreign exchange gains, and any income earned upon such leasing income, gain or foreign exchange gains) realised by the Company on its assets financed by the particular Class of MRPS and attached Relevant Class of MRPS Share Premium Account (including any attached Relevant Class of MRPS Account 115 and/or other attached special reserve) less (b) any costs (including any loss arising on a disposition of rigs, foreign exchange losses, depreciation, and any loss arising from the reinvestment of income initially earned from the leasing activity) directly related to the leasing activities of the Company that are financed by the concerned Class of MRPS and attached Relevant Class of MRPS Share Premium Account (including any attached Relevant Class of MRPS Account 115 and/or attached special reserve) and any income generated by the income initially earned from the leasing activity (through the various forms of investments made on the basis of the initial income), the Fixed Return and the arm's length margin earned by the Company in respect of its leasing activity (the "Variable Return").

5.13 The holder of a Class of MRPS will only be entitled to dividend payments as described in section 5.12 provided that a general meeting of the shareholders (or, as the case may be, the board of managers of the Company respectively or the liquidator(s)) has approved such distribution and one the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an annual (or interim) dividend payment is approved; or
- (ii) that Class of MRPS is redeemed by the Company or retracted by the holder of that particular Class of MRPS; or
- (iii) the Company is wound-up.

5.14 Should the general meeting of the shareholders not decide to pay a dividend despite the existence of profits, the unpaid fraction of the preferred dividend of a certain year shall be booked in a special reserve for each Class of MRPS (the "Relevant MRPS Reserve") available for distribution to the holders of a particular Class of MRPS during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. For greater certainty, the Relevant MRPS Reserve does not constitute a liability of the Company and no portion of the Relevant MRPS Reserve is payable, or may be distributed, by the Company to the holders of a particular Class of MRPS until such time(s) that a dividend is first declared. The recovery of the dividend is not limited in time. However, the MRPS do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Ordinary Shares.

5.15 In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

For greater certainty, any return of (or a distribution in respect of) corporate capital, return of (or a distribution in respect of) all or a portion of share premium to a shareholder, or the return (or a distribution in respect of) a Capital Contribution shall be made pro-rata on all of the issued and outstanding Shares of the particular class of Shares upon which the return/distribution is to be made.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, the Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares cannot be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, Shares may not be transferred inter vivo to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 190 of the Law.

7.4 The Company may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of six (6) managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of three classes of managers (A, B and C). Class A shall be composed of two (2) managers at least. Class B shall be composed of two (2) managers at least. Class C shall be composed of two (2) managers at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers will be chaired by a chairman or in his absence by a chairman pro tempore.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least ten (10) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax or by email of each manager. Separate notice shall not be required for the board meetings to be held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 In the case of emergency or other event or circumstance which reasonably prevents a manager from attending a meeting of the board of managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing

or by telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him in holding the board meeting.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least four managers are present or represented, comprised of an equal number of managers class A and class B and at least one manager class C. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting; provided that one of each of the managers class A and managers class B form part of that majority.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, provided that a meeting of the board of managers was previously convened to consider such action. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or by a copy sent by email.

11.6 A meeting of the board of managers may be held through the use of conference telephone or similar communications equipment so long as all manager participating in such meeting can hear one another at the time of such meeting and provided that (a) the meeting is convened in Luxembourg and the telephonic meeting is initiated from Luxembourg and (b) a majority of the managers in attendance at such meeting are physically present in Luxembourg. The participation in a board meeting via conference telephone or similar communications equipment in accordance with the preceding sentence shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by three managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles may, at any time, be changed by the shareholders in accordance with the Law. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if all the shareholders are present or represented and state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote, under all circumstances, in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

14.4 The Company will recognize only one holder per Shares.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders as defined by the Law.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December of the year two thousand and thirteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders, as the case may be, at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company. The general meeting of the shareholders upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits. If a decision is made to distribute such profits as a dividend, such dividend shall be paid pro-rata on all of the issued and outstanding Shares of the particular class of Shares upon which the dividend is to be paid.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company,
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened, and
5. The payment is made pro-rata on all of the issued and outstanding Shares of the particular class of Shares upon which the interim dividend is being paid.

Title V. Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders, as the case may be, in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities (including any declared but unpaid dividends) of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid first in priority to the holders of shares of a particular Class of MRPS on a pro rata basis (according to the number of shares held in the Company's capital by the holder of such Class of MRPS) up to (i) the par value of such shares, (ii) the Relevant Class of MRPS' Share Premium Account attached to this particular Class of MRPS (if any), (iii) the Relevant Class of MRPS Account 115 connected to this particular Class of MRPS (if any) and (iv) undeclared dividend that has accrued up until the date of liquidation (if any). Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Company's capital by the holders of such Ordinary Shares).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Law.

Second resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 125,167.- (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) to the amount of USD 145,167.- (one hundred forty-five thousand one hundred sixty-seven US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 125,167 (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty seven) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Third resolution

The Shareholders decided to issue 125,167 (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 12,379,091.80 (twelve million three hundred seventy-nine thousand ninety-one US Dollars and eighty cents) and the allocation of the amount of USD 12,517.- (twelve thousand five hundred seventeen US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

Fourth resolution

Trinidad Luxembourg Ops Sarl, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 75,100 (seventy-five thousand one hundred) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 75,100.- (seventy-five thousand one hundred US Dollars);
- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 7,427,455.48 (seven million four hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-five US Dollars and forty-eight cents);
- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 7,510.- (seven thousand five hundred ten US Dollars); There now appeared Matthieu Groetzinger, acting in its capacity as duly appointed special attorney of Halliburton Worldwide Ltd. by virtue of a proxy given on December 12, 2013 which will remain attached to the present deed declared to:
 - subscribe for 50,067 (fifty thousand sixty-seven) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 50,067.- (fifty thousand sixty-seven US Dollars);
 - pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 4,951,636.32 (four million nine hundred fifty one thousand six hundred thirty six US Dollars and thirty two cents);

- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 5,007.- (five thousand seven US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 12,516,775.80 (twelve million five hundred sixteen thousand seven hundred seventy-five US Dollars and eighty cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at USD 145,167.- (one hundred forty five thousand one hundred sixty seven US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 125,167 (one hundred twenty five thousand one hundred sixty seven) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS"), class C mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"), class D mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS"), class E mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS"), class F mandatory redeemable preferred shares (the "Class F MRPS"), class G mandatory redeemable preferred shares (the "Class G MRPS"), class H mandatory redeemable preferred shares (the "Class H MRPS"), class I mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"); while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 4,600.- (four thousand six hundred Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 12,516,775.80 (twelve million five hundred sixteen thousand seven hundred seventy-five US Dollar eighty cents) is valued at EUR 9,087,416.11 (nine million eighty-seven thousand four hundred sixteen euro eleven cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 décembre 2013.

Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2013

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl et Halliburton Eurasia Limited sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé de Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 (la «Société».

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 125.167,- (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) par l'émission de 125.167 (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

3. Allocation d'un montant de USD 12.517,- (douze mille cinq cent dix-sept dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;

4. Souscription et libération de 75.100 (soixante-quinze mille cent) PPOR Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 7.427.455,48 (sept millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains et quarante-huit cents) et allocation d'un montant de USD 7.510,- (sept mille cinq cent dix dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, par un paiement en numéraire;

5. Souscription et libération de 50.067 (cinquante mille soixante-sept) PPOR Classe A, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 4.951.636,32 (quatre millions neuf cent cinquante et un mille six cent trente-six dollars américains et trente-deux cents) et allocation d'un montant de USD 5.007,- (cinq mille sept dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Halliburton Worlwide Ltd., par un paiement en numéraire;

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;

7. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé de refondre les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège - Social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l.», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés affiliées. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

2.3 La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

2.4 De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de biens meubles, tels que des équipements de forage pétrolier et gazier.

2.5 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

2.6 La Société pourra également exercer des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales établies à l'étranger and/ou de bureaux situés à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»). La Société pourra, en plus des Parts Ordinaires, émettre des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe J (les «PPOR Classe J») (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les PPOR Classe I, les PPOR Classe J sont ci-après désignées individuellement une «Classe de PPOR» et collectivement les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après désignées individuellement la «Part» et collectivement les «Parts».

5.2 Toutes les Parts sont émises avec une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote en toutes circonstances quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.3 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.4 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux Parts nouvellement émises.

5.5 Chaque associé d'une classe particulière de Parts bénéficiera de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts de cette classe particulière, au pro rata de toutes les Parts émises et souscrites de cette classe particulière.

5.6 La prime d'émission versée aux Parts Ordinaires ou à une classe particulière de PPOR sera comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- la prime d'émission versée aux Parts Ordinaires sera comptabilisée au compte prime d'émission lié aux Parts Ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Ordinaires à laquelle la prime d'émission a été versée; et

- la prime d'émission versée à une classe particulière de PPOR sera comptabilisée au compte prime d'émission lié à la classe de PPOR concernée (le «Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée») et cette prime d'émission restera attachée à la classe concernée de PPOR à laquelle la prime d'émission a été versée.

5.7 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1 ci-dessus, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) à la Société (l'«Apport en Capital»).

5.8 Chaque associé d'une classe particulière de Parts bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué en relation avec les Parts de cette classe particulière, au pro rata de toutes les Parts émises et en circulation dans cette classe particulière.

5.9 L'Apport en Capital non rémunéré par des titres devra être comptabilisé dans des comptes distincts, comme suit:

- tout Apport en Capital connecté aux Parts Ordinaires sera comptabilisée dans le compte 115 Parts Ordinaires (le «Compte 115 Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires à laquelle l'apport en capital a été payé; et
- tout Apport en Capital connecté à une classe particulière de PPOR sera comptabilisée dans le compte 115 de la classe de PPOR concernée (le «Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée») et restera attachée à la classe concernée de PPOR à laquelle l'apport en capital a été payé.

5.10 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'article 49-8 de la Loi incluant, sans limite, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) quelque soit les circonstances, la Société rachètera les parts d'une classe particulière de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les parts de cette Classe de PPOR ont été émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de parts d'une Classe de PPOR peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit (après avoir préalablement informé par écrit les autres associés de cette classe) à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses parts de cette Classe de PPOR;

(iii) tout dividende déclaré sur une Classe de PPOR particulière devra être payé préalablement au rachat de toute part de cette Classe de PPOR;

(iv) le prix de rachat des parts d'une Classe de PPOR qu'elles soient rachetées par la Société ou à la demande d'un détenteur sera égal à la somme de (i) la valeur nominale des parts rachetées augmenté du (ii) Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) attachée à cette Classe de PPOR et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi rachetées et par le (iii) Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) connecté à cette Classe de PPOR et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi rachetées et tout (iv) dividende non déclaré et accumulé jusqu'à la date de rachat des parts rachetées.

Les parts d'une Classe particulière de PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.11 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires en parts de toute autre Classe de PPOR conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de parts d'une Classe particulière de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit (à une ou plusieurs occasions) par écrit (après avoir préalablement informé par écrit les autres associés de cette classe) à la Société de convertir certaines ou de toutes ses parts de cette classe en Parts Ordinaires ou en toute autre Classe de PPOR. De plus, entre la 7^{ème} et 10^{ème} année suivant l'émission des parts d'une Classe particulière de PPOR, la Société, après avoir informé par écrit le détenteur des parts de cette Classe de PPOR et respecté le droit de rachat ou de conversion du détenteur des parts de cette Classe de PPOR tel que décrit dans les présents statuts, aura la possibilité de convertir ces parts en Parts Ordinaires ou en parts de tout autre Classe de PPOR;

(ii) tout dividende déclaré antérieurement sur une Classe particulière de PPOR doit être payé préalablement à la conversion de toutes parts de cette Classe de PPOR;

(iii) le prix de conversion des parts d'une Classe de PPOR à convertir sera égal à la valeur nominale de ces parts augmenté par la somme (i) du Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) attachée à la Classe de PPOR à laquelle les parts appartiennent et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi converties et qui ne sont pas restituées au détenteur à titre de paiement partiel pour la conversion, (ii) du Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) connecté à la Classe de PPOR à laquelle les parts appartiennent et qui est proportionnellement attribuable aux parts ainsi converties et qui ne sont pas restituées au détenteur à titre de paiement partiel pour la conversion et (iii) tout dividende non déclaré et accumulé jusqu'à la date de conversion des parts converties (le «Prix de Conversion»);

(iv) le nombre de Parts Ordinaires émis suite à la conversion de parts d'une Classe de PPOR en Parts Ordinaires sera égal au Prix de Conversion divisé par la juste valeur marchande, tel que raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société d'une Part Ordinaire au jour de la conversion;

(v) le nombre de parts émis suite à la conversion de parts d'une Classe de PPOR en parts d'une autre Classe de PPOR sera, dans la limite où une telle Classe de PPOR a émis et circulé des Parts immédiatement avant la conversion, égal au Prix de Conversion divisé par la juste valeur marchande, tel que raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société, d'une part de l'autre Classe de PPOR au jour de la conversion. Dans tout autre cas, chaque part d'une Classe de PPOR devra être convertie en une part de l'autre Classe de PPOR;

(vi) aucune valeur décimale de parts ne sera disponible à la conversion. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la hausse ou à la baisse au plus près du nombre approprié de Parts;

(vii) le Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) qui est proportionnellement attachée aux parts converties d'une Classe de PPOR et qui est attribuable à la Classe particulière de PPOR ainsi convertie, sera, sauf dans le cas où le détenteur de ces parts demande le remboursement de tout ou partie du Compte Prime

d'Emission de la Classe de PPOR Concernée à titre de paiement partiel pour la conversion de ces parts, alloué au Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires ou au Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée dans laquelle les parts d'une Classe particulière de PPOR ont été converties;

(viii) le Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) qui est proportionnellement attribuable aux parts converties d'une Classe de PPOR et qui est attribuable à la Classe particulière de PPOR ainsi convertie, sera, sauf dans le cas où le détenteur de ces parts demande le remboursement de tout ou partie du Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée à titre de paiement partiel pour la conversion de ces parts, alloué au Compte 115 Parts Ordinaires ou au Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée dans laquelle les parts d'une Classe particulière de PPOR ont été converties. Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.12 Le détenteur d'une Classe particulière de PPOR aura droit à (i) un dividende annuel cumulatif fixe préférentiel égal à 0,5% de la valeur nominale des PPOR, du Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) et du Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) (le «Revenu Fixe»), et (ii) un dividende annuel cumulatif variable préférentiel correspondant au (a) revenu brut (y compris les revenus de location, tout gain / revenu découlant de la disposition de plates-formes, les gains de change, et tout revenu gagné sur ces revenus de location, gain ou gains de change) réalisé par la Société sur ces actifs financés par la Classe de PPOR concernée et le Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée attachée (incluant le Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée attachée et/ou toute autre réserve spéciale attachée) moins (b) tous les coûts (incluant toute perte provenant de la vente de plates-formes, perte de change, dépréciation, et toute perte provenant du réinvestissement du revenu initialement perçu de l'activité de location) directement lié aux activités de location de la Société financés par la Classe de PPOR concernée et le Compte Prime d'Emission de la Classe de PPOR Concernée attachée (incluant le Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée et/ou toute réserve spéciale) et tout revenu généré par le revenu provenant initialement de l'activité de location (à travers différentes formes d'investissement faites sur la base du revenu initial) le Revenu Fixe et la marge de pleine concurrence applicable gagnée par la Société sur son activité de location (le «Revenu Variable»).

5.13 Le détenteur d'une Classe de PPOR aura uniquement droit à un paiement de dividendes tel que décrit à l'article 5.12 à condition que l'assemblée générale des associés (ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société, respectivement le(s) liquidateur(s)) ait approuvé cette distribution et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un dividende annuel (ou intérimaire) est approuvée; ou
- (ii) cette Classe de PPOR est rachetée par la Société ou le détenteur de cette Classe particulière de PPOR; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.14 Dans le cas où l'assemblée générale des associés décidait de ne pas payer de dividende malgré l'existence de bénéfices, le montant du dividende préférentiel non payé pour l'année concernée sera comptabilisé dans un compte de réserve pour chaque Classe de PPOR (la «Réserve PPOR Concernée») distribuable aux détenteurs d'une Classe particulière de PPOR durant les années suivantes, sans préjudice quant aux autres droits attribués aux PPOR dans une telle hypothèse. Pour plus de certitude, la Réserve PPOR Concernée ne constitue pas une dette de la Société et aucun montant de la Réserve PPOR Concernée est payable, ou peut être distribuée par la Société aux détenteurs d'une Classe particulière de PPOR jusqu'à ce qu'un dividende soit préalablement déclaré. Le droit au dividende n'est pas limité dans le temps. Cependant, les PPOR ne donnent pas droit au paiement supplémentaire d'un dividende ordinaire qui est réservé aux Parts Ordinaires.

5.15 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents Statuts.

Pour plus de certitude, chaque remboursement (ou la distribution) de capital social, chaque remboursement (ou la distribution) de tout ou partie de la prime d'émission à un associé, ou le remboursement (ou la distribution) du Capital Contribution devra se faire au prorata de toutes les Parts Sociales émises et en circulation appartenant à la catégorie particulière de Parts Sociales pour laquelle un remboursement/une distribution est faite.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de Parts Sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 190 de la Loi.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de six (6) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de trois classes de gérants (A, B et C). La classe A est composée de deux (2) gérants au moins. La classe B est composée de deux (2) gérants au moins. La classe C est composée de deux (2) gérants au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Conseil de gérance - Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 En cas d'urgence ou autre événement ou circonstance qui empêche raisonnablement un gérant d'assister à une réunion du conseil de gérance, ce gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant pour le représenter. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins quatre gérants sont présents ou représentés, comprenant un nombre égal de gérants de classe A et de gérant de classe B ainsi qu'au moins un gérant de classe C. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant que l'un des gérants de classe A et l'un des gérant de classe B font partie de cette majorité.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance, à condition qu'une réunion du conseil de gérance ait été préalablement convoquée à cet égard. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres, des télécopies ou des copies envoyées par e-mail.

11.6 Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'équipement de communication similaire pour autant que tous les gérants participant à une telle réunion peuvent entendre les autres au moment de cette réunion et à condition que (a) la réunion est convoquée à Luxembourg et que la réunion téléphonique soit initiée depuis Luxembourg et (b) que la majorité des gérants qui assistent à cette réunion soit physiquement présente à Luxembourg. La participation à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou équipement de communication similaire conforme à la phrase précédente constituera présence en personne à une telle réunion.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le président pro tempore, par le secrétaire ou par trois gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Les décisions d'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés conformément à la Loi. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils sont présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à son titulaire, en toutes circonstances, à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Parts.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés, le cas échéant, au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels. Si une décision est prise de distribuer ce bénéfice sous forme de dividende, ce dividende sera payé au prorata de toutes les Parts Sociales émises et souscrites de la classe particulière de Parts Sociales pour laquelle un dividende est à payer.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société ait obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés, et
5. Le paiement sera effectué au prorata de toutes les Parts émises et souscrites de la classe particulière de Parts pour laquelle un dividende intérimaire est payé.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale du/des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif (incluant tout dividende déclaré mais non payé) de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité aux détenteurs de parts d'une Classe particulière de PPOR au pro rata (eu égard au nombre de parts que le détenteur de cette Classe de PPOR détient dans le capital

social de la Société) jusqu'à concurrence de (i) la valeur nominale de ces parts, (ii) du Compte d'Emission de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant), (iii) du Compte 115 de la Classe de PPOR Concernée (le cas échéant) et (iv) des dividendes accumulés mais non déclarés à la date de liquidation (le cas échéant). Les détenteurs de Parts Ordinaires seront autorisés à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata (eu égard au nombre de Parts Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société).

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera régi par la Loi.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 125.167,- (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) à un montant de USD 145.167,- (cent quarante-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires et 125.167 (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre 125.167 (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 12.379.091,80 (douze millions trois cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-onze dollars américains et quatre-vingt cents) et l'allocation d'un montant de USD 12.517,- (douze mille cinq cent dix-sept dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

Quatrième résolution

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 75.100 (soixante-quinze mille cent) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 75.100,- (soixante-quinze mille cent dollars américains);
 - payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 7.427.455,48 (sept millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains et quarante-huit cents);
 - allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 7.510,- (sept mille cinq cent dix dollars américains); Est alors intervenu Matthieu Groetzinger agissant en sa qualité de mandataire spécial de Halliburton Worldwide Ltd. en vertu d'une procuration donnée en date du 12 décembre 2013 qui restera annexée au présent acte a déclaré:
 - souscrire et payer en totalité 50.067 (cinquante mille soixante-sept) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 50.067,- (cinquante mille soixante-sept dollars américains);
 - payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 4.951.636,32 (quatre millions neuf cent cinquante et un mille six cent trente-six dollars américains et trente-deux cents);
 - allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 5.007,- (cinq mille sept dollars américains);
- par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 12.516.775,80 (douze millions cinq cent seize mille sept cent soixante-quinze dollars américains et quatre-vingt cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 145.167,- (cent quarante-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 125.167 (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 4.600,- (quatre mille six cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 12.516.775,80- (douze millions cinq cent seize mille sept cent soixante-quinze US dollars quatre-vingt cents) est évalué à la somme de EUR 9.087.416,11 (neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent seize euros onze cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à telles fins que de droit.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010419/865.

(140010189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Libeccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.721.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résident in Junglinster, Luxembourg, soussigné,

A Comparu:

Monsieur Owen DEGABRIELE, homme d'affaires, demeurant à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900 (l'Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Max MAYER clerc de notaire, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises en sa qualité d'Associé Unique de LIBECCIO S.À R.L., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.721, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2454 du 8 octobre 2008.

Première résolution

L'Associé Unique constate que les activités de la Société ont cessées et décide par conséquent de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que (i) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, sont alloués, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Actionnaire Unique s'engage à s'assurer que toute formalité requise pour la mise en oeuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont repris, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Actionnaire Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée relative à la liquidation de la Société, y compris toute dette fiscale de la Société (iii) l'Actionnaire Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute

formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donné à cet effet et (iv) l'actif net restant a été ou sera transmis à l'Actionnaire Unique;

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que la liquidation de la Société clôturée et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014011020/48.

(140012931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Nigeria Business Forum in Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg F 9.808.

— STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, réglé par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

I. Dénomination, Siège social et Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommé NIGERIA BUSINESS FORUM IN LUXEMBOURG (NBFL), Association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social est au Luxembourg, 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Elle a pour objet:

- de mettre en place un réseau d'échange d'informations pour ses membres;
- d'accueillir au Luxembourg les représentants économiques, gouvernementaux et autres dignitaires Nigérien;
- d'encourager ses membres à prendre part aux initiatives commerciales et politiques entre le Luxembourg et la Nigeria.

Art. 4. L'Association s'interdit toute immixtion dans les domaines confessionnel, religieux ou racial.

II. Composition de l'Association

Art. 5. L'Association se compose de:

- a) Membres actifs,
- b) Membres représentatifs, CASH
- c) Membres donateurs,
- d) Membres d'honneur.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment s'il le juge utile créer d'autres catégories d'associés et modifier ou révoquer ces catégories.

Art. 6. Seuls les membres représentatifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994. Leur nombre est illimité et ne peut être inférieur à trois. Les membres représentatifs sont les membres actifs qui sur proposition du Conseil d'Administration, ont accepté de représenter l'Association de façon plus active dans les différentes manifestations. Les membres donateurs sont ceux qui font partie de l'Association pour témoigner leur intérêt et leur appui aux activités de l'Association par des contributions financières ou autres, le titre de membre donateur est décerné chaque fois pour un an. Les titres de membres d'honneur sont décernés à vie par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Pour devenir membre actif il faut:

- a) faire une demande d'admission adressée au Conseil d'Administration de l'Association qui statue sur l'admission de nouveaux membres,

- b) être à même de présenter toutes les garanties de bonne vie et moeurs,
- c) se déclarer d'accord de respecter les présents statuts,
- d) s'engager à respecter en toutes circonstances les intérêts propres de l'Association, ainsi qu'à s'abstenir de toutes activités préjudiciables à ces intérêts.

L'admission de nouveaux membres actifs est subordonnée au paiement de la cotisation et leur agrégation par le Conseil d'Administration. Ce dernier n'est pas tenu à justifier sa décision en cas de non-admission.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- Par sa démission écrite adressée au Conseil d'Administration.
- Par le non paiement de la cotisation à l'échéance.
- Par le décès du membre ou de la dissolution de l'Association.
- Par l'exclusion pour motifs graves prononcés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix émises, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications.
- Pour préjudice grave causé à l'Association.
- Lorsque le membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'Association.

Art. 9. Le membre démissionné ou exclu ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fond social et ne peut revendiquer le remboursement des cotisations versées.

Art. 10. Les cotisations annuelles des membres ainsi que le droit d'entrée sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix. Le taux maximal des cotisations et des versements à effectuer par les membres de l'Association ne pourra pas dépasser 100,- EUR.

III. Administration

Art. 11. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres aux moins et de 10 membres de plus.

Art. 12. Les membres du Conseil d'Administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret, parmi les membres représentatifs de l'Association, à la majorité absolue des voix de l'Assemblée Générale annuelle. Les candidatures doivent être parvenues au secrétariat par écrit six jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 13. La durée du mandat d'administrateur est illimitée. Le renouvellement du conseil se fait par démission des mandataires. La fonction des administrateurs est entièrement gratuite. Le président et le secrétaire ne peuvent pas figurer dans la même série de sortante. Si cela se présentait quand même, le mandat du président serait prolongé pour la durée d'une année.

Art. 14. Les administrateurs sortants sont rééligibles en application de l'article 12. Pour être candidat pour le conseil il faut être membre représentatif.

Art. 15. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux:

- a) un président,
- b) deux vice-présidents,
- c) un secrétaire,
- d) un trésorier.

Les fonctions a/c/d ou b/c/d peuvent être cumulées de façon que le Conseil d'Administration doit se composer de trois personnes au minimum. La répartition des autres charges incombe au Conseil d'Administration.

Chaque fonction dispose d'une voix en cas de vote. Lorsqu'une personne exerce plusieurs fonctions, elle ne dispose d'une seule voix en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. L'Assemblée Générale a le pouvoir de révoquer partiellement ou complètement le Conseil d'Administration.

Art. 16. Le Conseil d'Administration pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux Assemblées Générales. Les administrateurs ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent et seront soumis à la ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 17. Le Conseil d'Administration se compose: d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'administrateurs. Le président dirige l'Association, il prend la direction du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales et il représente l'Association à l'extérieur. Il doit contresigner toutes correspondances et autres pièces qui engagent matériellement l'Association. En cas d'empêchement, il est remplacé dans toutes ses fonctions par les deux vice-présidents ou le secrétaire du Conseil d'Administration désigné par celui-ci. Le secrétaire pourvoit aux travaux d'administration de l'Association. Le trésorier administre les finances de l'Association.

Art. 18. Le Conseil d'Administration peut créer selon les besoins, parmi tous les membres, des commissions spéciales, chargées de missions particulières. Un membre du Conseil d'Administration doit pourtant faire partie des commissions.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du secrétaire à la demande du président. Il devra se réunir au moins 3 fois par an. Le président devra convoquer le conseil à la demande du tiers (1/3) des administrateurs endéans 15 jours.

Art. 20. Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante. Pour pouvoir prendre une décision la présence effective d'au moins deux tiers (2/3) des administrateurs est exigée.

Art. 21. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont consignés dans un registre destiné à cet effet, signés par le secrétaire et approuvés par le conseil lors de sa prochaine réunion.

Art. 22. Tout membre du Conseil d'Administration absent sans excuse légitime à trois réunions consécutives est démissionnaire du Conseil d'Administration, et redeviendra membre probatoire.

Art. 23. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts. Il peut traduire en justice, transiger, acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer et administrer librement les finances ainsi que toutes les affaires de l'Association.

IV. Assemblée générale

Art. 24. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Elle sera convoquée par le Conseil d'Administration sous pli à la poste et elle aura lieu au courant du premier trimestre de l'année. Elle pourra en outre être convoquée par le Conseil d'Administration toutes les fois que celui-ci le juge utile.

A la suite de la demande écrite, présentée au Conseil d'Administration par au moins deux tiers des membres représentatifs, une assemblée générale devra être convoquée dans un délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.

Art. 25. Une délibération de l'Assemblée Générale est obligatoirement requise pour les objets suivants:

- la modification des statuts,
- la nomination ou la révocation d'administrateurs, sauf dans les cas prévus par les art. 16 et 22,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- toutes les délibérations dépassant les limites des pouvoirs légalement et statutairement dévolus au Conseil d'Administration,
- la dissolution de l'Association.

Art. 26. Le Conseil d'Administration présentera tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité ainsi que les comptes de l'Association.

Art. 27. Les convocations aux membres de l'Association leur seront envoyées par lettre à la poste au moins 30 jours avant l'assemblée. Ces convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration.

Art. 28. Tout proposition signée d'un nombre de membre égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour à condition qu'elle soit adressée au Conseil d'Administration vingt et un jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 29. Sous réserve des cas prévus par la loi et les présents statuts, toute Assemblée Générale, dûment convoquée, peut prendre valablement les décisions à la majorité des voix sur tous les articles figurant à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'égalité de voix, la question sera mise une seconde fois au vote et si le second vote n'a pas apporté de décision, la voix du président sera prépondérante.

Art. 30. L'Assemblée Générale se compose du Conseil d'Administration et des membres représentatifs. Seuls les membres représentatifs ont le droit de vote et disposent d'une voix. Le cumul des procurations par un seul titulaire est autorisé jusqu'à concurrence de trois. Elles doivent être déposées avant le début de l'Assemblée Générale.

Art. 31. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées ensemble avec le rapport de l'Assemblée Générale dans un registre exceptionnel conservé au secrétariat de l'Association où tous les membres ainsi que les tiers pourront prendre connaissance, sans déplacement du registre.

V. Exercice social, Règlement des comptes et Fonds sociaux

Art. 32. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se clôture le trente et un décembre, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'Association.

Art. 33. La gestion du trésorier est contrôlée par un commissaire aux comptes, élu pour la durée d'une année par l'Assemblée Générale, soit par acclamation, soit par vote secret. Le commissaire sortant est de plein droit candidat et

rééligible. Son mandat, incompatible avec celui d'administrateur ou autre mandataire de l'Association, n'expire qu'après son remplacement.

Art. 34. Les fonds sociaux sont formés par:

- des cotisations annuelles des membres,
- des dons, les subsides et gratuités au profit de l'Association,
- des revenus réalisés lors des fêtes, rencontres et autres organisations,
- des intérêts produits par des fonds placés.

VI. Modification, Dissolution, Liquidation

Art. 35. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire conformément aux dispositions de la précitée loi. Tout droit sur le nom de l'Association restera au Conseil d'Administration.

Art. 37. L'Assemblée Générale désignera par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'Association. Les fonds actifs, après apurement du passif seront légués au bureau de la bienfaisance de la Commune de Luxembourg.

VII. Dispositions générales

Art. 38. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 régissent les présents statuts pour tous les cas non prévus.

Art. 39. L'Association est responsable conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 40. Répondant aux buts et en conformité avec les dispositions légales et celles des présents statuts, les règlements d'ordre interne et les règlements sportifs seront approuvés par l'assemblée générale qui pourra les révoquer ou modifier sur la proposition du Conseil d'Administration.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 janvier 2014, en quatre (4) exemplaires.

Référence de publication: 2014010504/165.

(140011035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Acelux S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.924.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACELUX S.A., S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 847 du 5 octobre 2001. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, C, numéro 536 du 22 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Teresa COLACINO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Sabine SOLHEID, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Malmédy, Belgique, le 30 septembre 1971.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL, T. COLACINO, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/119. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011445/57.

(140013272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Capital Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.483.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, am 15. Januar 2014 um 09.30 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

a) Die Generalversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Michael Lange und Herrn Michel Lentz, sowie die Ernennung des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Enrico Mela, Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsleiter der VPB Finance S.A., geschäftsansässig in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, unter Vorbehalt der Zustimmung der CSSF.

b) Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. November 2014 endet.

Capital Plus SICAV

M. LENTZ / Michael LANGE

Référence de publication: 2014014524/21.

(140017586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Boucherie Wagener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.831.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Albert WAGENER, de Monsieur David WAGENER sont renouvelés pour une durée de 2 ans.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Madame Irène BOURG, épouse WAGENER, demeurant 21 rue J-P Brasseur L-1258 LUXEMBOURG est nommée en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de 2 ans, en remplacement de Monsieur Serge WAGENER, 9 rue des Anémones L-1129 LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur délégué ou par la seule signature de l'administrateur délégué.

Monsieur René STEIMES, demeurant 28 rue du Cimetière L-8286 KEHLEN est nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Madame Irène BOURG, épouse WAGENER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour la BOUCHERIE WAGENER S.A.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014014512/26.

(140017093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.183.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 314 du 6 février 2008.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 janvier 2014 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce sous le numéro B-25.549, domiciliée à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour la société COMPAGNIE DU SOLEIL S.A.

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014014559/26.

(140017635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.
